
Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire et sans-culotte de Nantes, sollicitant le prompt établissement des écoles primaires et des ateliers d'industrie, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire et sans-culotte de Nantes, sollicitant le prompt établissement des écoles primaires et des ateliers d'industrie, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 347;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38527_t1_0347_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

lité comme les seules bases des vertus républicaines; en conséquence, il a remis sur le bureau ses lettres de prêtrise, et en a demandé acte.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Extrait des registres des procès-verbaux du conseil du district de Valence, au département de Lot-et-Garonne (2).

Le treize frimaire, l'an second de la République française, dans la salle du conseil du district de Valence, le citoyen Antoine Durios, de la municipalité de Saint-Cirice, prêtre et vicaire de la paroisse de Saint-Pierre-d'Auvillac canton du même lieu, a dit que, guidé par le flambeau de la raison et éclairé des lumières de la philosophie, il renonçait, en sa qualité de prêtre, aux fonctions qu'il avait remplies jusqu'à ce jour, pour ne s'occuper désormais qu'à prêcher l'amour de la liberté, de l'égalité et toutes les vertus républicaines, auquel effet il a remis sur le bureau ses lettres de prêtrise, et en a demandé acte.

Le conseil, applaudissant aux principes du citoyen Durios, l'a invité à les propager et lui a donné le baiser fraternel en témoignage de la satisfaction que son abdication lui donnait.

De quoi a été dressé procès-verbal que le citoyen Durios a signé.

Fait en conseil les jour, mois et an que dessus.

Signé : PRADELLE, président et LATAPIE, secrétaire.

Pour expédition :

Le secrétaire du district de Valence,

LATAPIE.

Les maire et officiers municipaux de la commune de Tours annoncent que leurs cloches descendent; que l'argenterie du culte va prendre le chemin de la Monnaie, ainsi que les dorures et broderies des ornements; que le linge est destiné aux défenseurs de la patrie, et les confessionnaux pour leur servir de guérites; que tous les ministres se déprêtrisent, et que le peuple ne veut plus d'autre culte que celui de l'humanité et de la raison.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

Suit la lettre des maires et officiers municipaux de la commune de Tours (4).

Les républicains, maire et officiers municipaux de la commune de Tours, à la Convention nationale.

Tours, le jeudi 18 frimaire l'an II de la République.

Citoyens représentants du peuple,

Nous n'avons jamais cessé d'être à la hauteur des circonstances. Ce qui nous choquait

le plus, c'était de voir encore dans nos églises des hochets de la superstition. Depuis longtemps nous avions pris des mesures pour les faire disparaître. La raison a triomphé. Les cloches se descendent; l'argenterie va voyager pour la monnaie; les ornements seront dépouillés de leurs dorures et broderies, qui prendront le même chemin; le linge est destiné aux braves défenseurs de la patrie; les confessionnaux leur serviront de guérites. Tous les ministres du culte se déprêtrisent. Le peuple ne veut d'autre culte que celui de l'humanité et de la raison. Continuez vos grandes mesures, et vive la République.

« ESNAUL, maire.

« Par la municipalité,

« VIÉ, commis-greffier. »

La Société populaire et sans-culotte de Nantes sollicite de la Convention nationale le prompt établissement des écoles primaires et des ateliers d'industrie. « Hâtez-vous, disent ces citoyens, de créer la pureté des mœurs par l'opinion, et la vigueur du corps par le travail: c'est par vos soins, sublimes Montagnards, que les erreurs passeront et que la vérité restera. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité d'instruction publique (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine et sans-culotte de Nantes (2).

Les sans-culottes montagnards composant la Société républicaine de Nantes, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Les préjugés disparaissent, enfin la liberté s'élève sur leurs débris, le fanatisme fait place à la raison, à la vérité. Mais l'instruction publique est une des pierres fondamentales qu'il vous reste encore à placer à l'édifice impérissable de la Constitution française. C'est dans les écoles nationales que doivent se former et se purifier les mœurs de la génération qui nous suivra. Vous êtes les pères de la patrie, pour le bonheur des enfants qu'elle produira, ne tardez pas à les arracher aux habitudes vicieuses du régime des rois et des prêtres qui l'ont si longtemps tyrannisée. Faites les jouir de l'instruction si nécessaire, hâtez-vous pour cela, citoyens législateurs, d'ouvrir les écoles des vertus et les ateliers de l'industrie, hâtez-vous d'y créer la pureté des mœurs par l'opinion et la vigueur du corps par le travail. C'est par vos soins, législateurs, que les erreurs passeront et que la vérité restera.

Les sans-culottes de la Société républicaine de Nantes.

THOMAS, président; C. HOUDET, secrétaire; Michel SAMUEL, secrétaire; QUICQUE, secrétaire.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 131.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 824.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 132.

(4) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 814.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 132.

(2) *Archives nationales*, carton F⁹ 1010, dossier 2453.